



Conseil local FCPE de Bouloc
55 rue Jean Jaurès
31620 Bouloc

Inspection Académique de la Hte Garonne
A l'attention de M. l'inspecteur
Place St Jacques
BP 7203
31073 Toulouse Cedex 7

Bouloc, le 24 juin 2011

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Parents d'élèves de l'école de Bouloc (31620), nous sommes particulièrement attentifs aux mesures qui touchent l'Ecole Publique depuis 3 ans. Suite aux décisions qui ont été prises lors du dernier CDEN du 31 mai, nous avons appris le licenciement de 24 intervenants en langue étrangère sur 30 en Haute Garonne.

Nous sommes surpris et opposés à cette démarche qui priverait les enfants d'une authentique démarche culturelle et linguistique.

Surpris, car la volonté affichée par le ministère est la pratique précoce d'une langue vivante (à savoir dès le CP) et que les compétences visées dans ce domaine font partie intégrante du socle commun des connaissances et des compétences.

Opposés, car la pratique de certaines langues se trouvera compromise faute de professeurs habilités à l'enseigner. Pensez-vous vraiment qu'après une formation de quelques heures en cours d'année, les enseignants déjà en poste puissent être considérés comme « habilités » à transmettre une langue qu'ils ne maîtrisent pas. Il y a vraiment un écart entre les exigences du B.O et les réalités du terrain.

De plus, cette décision pose le problème de la continuité des enseignements et donc des parcours scolaires. Il semble important pour les enfants que les langues, lorsqu'elles sont enseignées, le soient par des personnes suffisamment à l'aise avec pour transmettre aux élèves un vrai plaisir de communiquer et de s'exprimer dans une langue étrangère.

Nous sommes particulièrement inquiets de l'incohérence de votre mesure (même si nous savons qu'elle vous fera gagner des postes) et vous prions de bien vouloir surseoir aux licenciements annoncés.

Un autre sujet nous préoccupe concernant les renouvellements des postes d'AVS co et d'AVSi sur l'école de Bouloc, le premier se terminant le 1^{er} Août et le second fin septembre.

Le fonctionnement de la Clis a été perturbé cette année par l'absence d'une AVS-co pendant 3 mois suite à la **fin de contrat prévue** de la précédente AVS. En février, un nouveau contrat a été signé pour une durée de 6 mois et non renouvelé à la prochaine rentrée pour cette même personne.

Nous dénonçons ces contrats précaires qui perturbent les enfants.

Que se soit pour la Clis ou en aide individualisée, vous savez que ces contrats ne facilitent pas la création d'un lien entre l'(les) enfant(s) et la personne employée, lien qu'il faut chaque fois recréer pour ces enfants en quête de repère et de stabilité.

Les fins de contrats étant prévisibles, nous souhaiterions que vous fassiez preuve d'anticipation et que des remplaçants soient nommés dès la rentrée, ceux-ci pouvant être recrutés par Pôle emploi pendant les vacances d'été.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'inspecteur d'académie, l'expression de nos cordiales salutations.

Nathalie Torroglosa - Présidente du Conseil Local FCPE de Bouloc

Copies à : **Monsieur l'Inspecteur secteur HG23, Madame Imbert** – Députée, **Madame Cabessut** – Conseillère Générale, **Monsieur Faurie** – Maire de Bouloc, **Mme Larrouquet** – Directrice de l'école élémentaire de Bouloc, **Madame Schuller** – Directrice de l'école maternelle de Bouloc – **FCPE 31, Directeurs des écoles élémentaires et maternelles de Fronton, Castelnau d'Estretfonds, Villeneuve-lès-Bouloc, St Rustice.**